ON DEMANDE UN RÉGIME DE CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉ À RÉDUIRE LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre d'État aux Finances. La Banque de Nouvelle-Écosse a accusé le ministre des Finances d'avoir péché par optimisme lorsqu'il a tracé les perspectives de l'économie canadienne dans son exposé budgétaire. Elle prévoit en effet un taux de chômage encore plus élevé que celui qu'il a prévu et prédit. Dans ces conditions, le gouvernement songera-t-il à instituer un programme intensif destiné à réduire le chômage? Plus précisément, le gouvernement songera-t-il à mettre en œuvre un régime de crédits d'impôt destinés à aider les jeunes à obtenir leur premier emploi permanent?

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député d'en face se fonde sur une des prévisions du budget pour justifier ses sombres pronostics au sujet de notre économie. S'il examine un certain nombre d'indicateurs, il verra que tout porte en fait à croire en une croissance accrue durant l'année 1984.

Quant à sa suggestion selon laquelle le gouvernement devrait en quelque sorte offrir des stimulants fiscaux pour réduire le chômage chez les jeunes, il est sans doute au courant de toute la gamme de programmes que le gouvernement a déjà mis en œuvre pour procurer emplois et formation aux jeunes.

J'ignore si le député d'en face conseille au gouvernement d'accroitre ses dépenses aggravant ainsi le déficit. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, estimons avoir réussi à équilibrer réellement les dépenses directes du secteur public pour réduire le chômage chez les jeunes et les aider à se recycler, et les dépenses du secteur privé. Nous avons également mis en œuvre un certain nombre de stimulants fiscaux et d'autres mesures pour aider le secteur privé, lui qui est vraiment capable de créer des emplois pour les jeunes.

M. Lewis: Monsieur le Président, je rappellerai au ministre que le taux de chômage atteint de 11 p. 100 ce qui est inacceptable.

LES PROPOS ATTRIBUÉS À UN ANCIEN CONSEILLER DU PREMIER MINISTRE

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais renvoyer le ministre à un autre expert. Dans un article écrit après la présentation du budget, Jim Coutts, ancien conseiller du premier ministre, recommandait de changer fondamentalement notre conception de la création d'emplois, et de ne pas se contenter tout simplement d'accroître les fonds consacrés à nos programmes. Il qualifiait d'inacceptables les prévisions du ministre des Finances qui prédisait un taux de chômage de plus de 10 p. 100. J'aimerais que le ministre nous dise comment il réagit à cette critique et s'il convient que l'on doit modifier du tout au tout notre conception de la création d'emplois.

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas d'avis qu'il faille changer fondamentalement notre conception de la création d'emplois. En avril dernier, nous avons institué d'importants programmes destinés à réduire le chômage chez les jeunes, et notamment un programme généralisé de recyclage. Nous avons également offert des stimulants au secteur privé qui, je le répète, réussiront, nous en sommes convaincus, à soutenir et à favoriser la reprise économique et à créer de véritables emplois.

Ouestions orales

Quant aux opinions de M. Coutts, le député voudra sans doute s'adresser lui-même directement à M. Coutts; je suis cependant persuadé qu'il voudra également reconnaître l'utilité des programmes que le gouvernement a mis en œuvre, et qui nous ont forcés en partie à financer notre déficit par d'énormes emprunts, programmes que nous avons estimé indispensables durant cette période de reprise économique. Nous sommes confiants que ces programmes de stimulants offerts parallèlement par le secteur public et par le secteur privé réussiront à faire baisser le taux de chômage comme on a déjà commencé à le constater ces derniers mois au Canada.

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE—ON DEMANDE L'ANNULATION

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Comme il le sait, les femmes ont été, et demeurent, à l'avant-garde du mouvement pour le désarmement et la paix, au Canada et ailleurs. Il se souviendra que c'est la Suédoise Alva Myrdal qui a obtenu le prix Nobel de la paix en 1982 et que, au Canada, ce sont les femmes sous l'impulsion, pendant des décennies, de la Voix des femmes, qui ont mené la lutte contre la course aux armements nucléaires. En hommage aux Canadiennes et à toutes les femmes du monde, le vice-premier ministre, en ce premier jour de la Semaine internationale des femmes, acceptera-t-il d'annoncer, au nom du premier ministre, la chose que nous aimerions tant entendre: «Il n'y aura pas d'essai du missile de croisière demain»?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je pense que la représentante, en me demandant d'annuler un accord formel avec les États-Unis avec un préavis de 24 heures, me demande beaucoup. Nous avons déjà pris cette décision et je ne pense pas qu'elle-même puisse considérer sa demande comme raisonnable.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je suppose que le vicepremier ministre ignore que nous commençons la Semaine internationale des femmes. Je pensais qu'il y ferait au moins allusion. Il aura peut-être plus de succès dans sa réponse à ma question supplémentaire.

• (1500)

ON DEMANDE DE SURSEOIR AUX ESSAIS EN ATTENDANT LA DÉCISION DE LA COUR

Mme Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, étant donné que la question des essais du missile de croisière est devant les tribunaux et qu'une décision n'a toujours pas été rendue sur leur constitutionnalité, le ministre n'est-il pas d'avis que le gouvernement a suffisamment de raisons, et les a d'ailleurs depuis plusieurs mois, pour dire aux États-Unis qu'ils ne pourront pas procéder à leurs essais du missile de croisière? Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait, la question ayant été soumise aux tribunaux, en fait ceux-ci étant maintenant saisis d'une demande d'injonction? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas déclaré qu'il n'y aurait pas